

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(BL)

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 21

votants : 29

OBJET :

**BUDGET GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE
L'AIGLE -
AFFECTATION DES
RÉSULTATS 2018
SUR LE BUDGET
2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2019-23

L'an deux mil dix-neuf,
le : **Lundi 06 mai** , à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2019.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Didier COUSIN, Mme Sylvie
CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlène
RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Jean-Luc PAULHE,
Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Gilles FONTAINE,
Mme Marie-José MARTIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine
CLOUET, M. Mickaël MESNIL, Mme Arlette BOUCHAUD, M. Serge
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle CLOUCHÉ et
Mme Véronique MARY.

Absents ou excusés : M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Sabine GUIRADO qui a donné pouvoir
à M. Pascal GUEUGNON, Mme Sandrine DURSUN qui a donné pouvoir
à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a donné pouvoir à
Mme Charlène RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a donné pouvoir à
M. Gilles FONTAINE, M. Jean-Philippe THOMAS qui a donné pouvoir
à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a
donné pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, et M. Claude BELLUCO qui
a donné pouvoir à M. Thierry PINOT.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **16 MAI 2019**

Publié

le : **16 MAI 2019**

Le Maire,



**Philippe
VAN-HOORNE**

Dans les procédures comptables de la M14 (nomenclature comptable), l'affectation de résultat s'effectue après le vote du compte administratif de l'année antérieure.

Elle porte sur la destination du résultat de la section de fonctionnement et elle est impactée par le solde des restes à réaliser en section d'investissement.

L'approbation du compte administratif du budget général de la Ville de L'Aigle fait état d'un besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser) s'élevant à 446 137,88 €.

Ce besoin de financement doit être couvert par les excédents dégagés en section de fonctionnement.

La section de fonctionnement fait état d'un excédent s'élevant à 714 349,18 € qu'il convient d'affecter comme suit :

- en section d'investissement : au compte R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé pour 446 137,88 € ;
- en section de fonctionnement : au compte R002 Report excédent antérieur pour 100 000,00 € ;
- le solde en section d'investissement, au compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (complément) pour 168 211,30 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme BOUCHAUD,
M. BELLUCO, M. DELAVALLÉE, M. PINOT et Mme MARY)***

- ***APPROUVE l'affectation des résultats 2018 telle que ci-dessus présentée.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE